



*Confiez vos travaux
de bâtiment à une
entreprise compétente*





QUALIBAT qu'est-ce que c'est ?

QUALIBAT est l'organisme de qualification et de certification des entreprises de bâtiment.

Placé sous le contrôle de l'Etat, il a été créé à l'initiative d'entrepreneurs, d'architectes et de maîtres d'ouvrage.

Sa mission :
valider la compétence d'une entreprise qui en fait la demande en jugeant, en toute impartialité, son savoir-faire et son sérieux.



Vous entreprenez la construction ou la rénovation de votre habitation ? Vous devez changer votre toiture, votre parquet, votre chaudière...

A QUI COMPTEZ-VOUS CONFIER VOS TRAVAUX ?

Réaliser des travaux est un investissement financier et personnel important. Face à cet enjeu, le choix d'un prestataire est une étape capitale et vos attentes sont légitimes.

Comme la majorité des Français⁽¹⁾,

- Vous recherchez naturellement une entreprise qui présente une réelle compétence technique (60,6 %).
- Vous êtes sensible à la qualité du contact avec l'entreprise (77,8 %).
- Vous attendez qu'elle soit spécialisée (76,5 %).
- Vous êtes attentif aux certificats qu'elle présente (64,2 %) et à son expérience sur des chantiers similaires (61,7 %).
- Sa proximité géographique est également un critère de choix (53,1 %).

Vous êtes en droit d'exiger d'une entreprise de bâtiment compétences et fiabilité. En cela QUALIBAT peut vous aider à faire le bon choix.

⁽¹⁾ Selon une enquête IPSOS réalisée en décembre 2002



QUALIBAT comment ça marche ?

L'entreprise volontaire constitue un dossier, qui, après contrôle, est étudié par une **commission** composée de professionnels de l'acte de bâtir. Si la candidature répond aux exigences définies par QUALIBAT, l'entreprise se voit attribuer une **qualification** pour une **période de 5 ans**, avec obligation d'**actualiser** un certain nombre d'informations tous les ans.

Aux entreprises qui ont également mis en place une démarche de gestion de la qualité, QUALIBAT délivre une **certification de système qualité**.



COMPÉTENCES ET FIABILITÉ

2 MOTS CLÉS POUR SÉLECTIONNER UNE ENTREPRISE

Par son système de validation des compétences et du sérieux des entreprises, QUALIBAT apporte les réponses aux questions que vous vous posez :

- L'entreprise est-elle qualifiée pour effectuer les travaux pour lesquels je l'interroge ?
- A-t-elle du personnel compétent et en nombre suffisant ?
- Saura-t-elle m'écouter, comprendre mes besoins et me conseiller (solutions techniques, choix des matériaux...) ?
- Dispose-t-elle des moyens techniques adéquats ?
- Assure-t-elle la fourniture des matériaux ?
- A-t-elle déjà réalisé des projets similaires au mien ?
- Est-elle solide financièrement ?
- Est-elle en règle ?
- Est-elle assurée ?

Seule une entreprise sur deux parvient à atteindre le niveau d'exigence fixé par QUALIBAT. Il est donc naturel qu'elle vous offre des garanties supplémentaires de qualité.



ÊTRE QUALIBAT ça se mérite !

Chaque année, plus de **40%** des décisions prises par les commissions QUALIBAT sont des **refus** ou des **retraits** de qualifications.

Les entreprises concernées ne remplissent pas ou ne remplissent plus l'intégralité des critères exigés.

ENTREPRISES QUALIBAT qui sont-elles ?

Des entreprises de toutes **tailles** et de toutes **spécialités**.

Moins de 10 salariés : **63%**

De 11 à 50 salariés : **33%**

Plus de 50 salariés : **4%**



Par des procédures rigoureuses, l'organisme vous offre la certitude d'avoir, en faisant appel à une entreprise QUALIBAT, des intervenants compétents, pour vous conseiller et donner corps à vos projets, pour vous guider dans vos choix techniques et assurer des prestations de qualité.

ENTREPRISE QUALIBAT COMPÉTENCES VALIDÉES

Pour devenir QUALIBAT, une entreprise doit prouver qu'elle offre toutes les garanties techniques nécessaires à l'exercice de sa spécialité dans les meilleures conditions.

Pour demeurer entreprise QUALIBAT, elle fournit chaque année de nombreux renseignements et subit régulièrement des contrôles.

Ainsi dans toute entreprise QUALIBAT

- Les dirigeants ont justifié de leur aptitude à exercer, en produisant leurs diplômes professionnels ou leurs justificatifs d'expérience.
- Pour une activité donnée, le personnel est qualifié et en nombre suffisant.
- Les moyens matériels sont adaptés à la nature de l'activité.
- Le savoir-faire couvre la fourniture des matériaux et leur pose.
- Une liste de chantiers références dans l'activité concernée a été fournie. Certains sont contrôlés par QUALIBAT, directement auprès des clients.



ENTREPRISE QUALIBAT comment la reconnaître ?

Toutes les entreprises QUALIBAT arborent un signe distinctif commun : sur leurs véhicules, dans leurs locaux et sur leur papier à en-tête, **la pyramide bleue et blanche**, marque de l'organisme, est facilement reconnaissable.

Mais pour être sûr de faire appel à une entreprise effectivement et actuellement QUALIBAT, une seule preuve infaillible : son **certificat QUALIBAT**.

Exigez cette pièce officielle, elle comporte des informations clés pour votre décision : spécialité pour laquelle l'entreprise est qualifiée, niveau de certification de système qualité, période de validité, chiffre d'affaires, effectifs, compagnies d'assurance...



Faire appel à une entreprise QUALIBAT, c'est réduire au minimum les risques encourus dans le choix d'un prestataire. Les contrôles exercés par l'organisme attestent du sérieux et de la pérennité de l'entreprise avec laquelle vous engagez un partenariat.

ENTREPRISE QUALIBAT FIABILITÉ ASSURÉE

Parce que sa compétence ne présume pas de son sérieux, une entreprise QUALIBAT doit prouver qu'elle mérite la confiance de ses clients.

L'entreprise QUALIBAT s'engage à être en règle. Elle accepte de réactualiser son dossier chaque année et de subir régulièrement des contrôles.

- L'entreprise QUALIBAT est à jour du paiement de ses cotisations.
- Respectueuse de ses obligations légales, elle s'engage à n'employer que du personnel déclaré.
- Transparente, elle accepte de communiquer son chiffre d'affaires et ses effectifs à ses clients, par le biais de son certificat annuel.
- Au-delà de la garantie décennale obligatoire, l'entreprise QUALIBAT est assurée pour l'ensemble des risques liés à l'exercice de son métier par une responsabilité civile professionnelle.

Toutes les spécialités du bâtiment représentées*

PRÉPARATION DU SITE ET INFRASTRUCTURE

Démolition - Fondations - Voiries réseaux divers - Poteaux et clôtures - Chaussées - Trottoirs - Pavage - Espaces verts - Arrosage - Montage d'échafaudages - Structures événementielles - Etalements - Décontamination : Amiante - Insectes à larves xylophages - Termites - Champignons

STRUCTURE ET GROS ŒUVRE

Maçonnerie et béton armé courant - Ravalement - Enduits - Béton armé et béton précontraint - Charpente et structure en bois - Construction métallique - Ponts métalliques - Organes de retenue d'eau - Montage-Levage

ENVELOPPE EXTÉRIEURE

Couverture - Etanchéité - Etanchéité et imperméabilisation de cuvelages, réservoirs et piscines - Calfeutrement et protection des façades - Menuiseries métalliques - Menuiseries en matériaux de synthèse - Façades - Rideaux - Façades en bardage - Autre enveloppe : Structures textiles

CLOS - DIVISIONS - AMÉNAGEMENTS

Plâtrerie : Plafonds - Cloisons - Doublages - Isolation - Cloisons à structures métalliques - Menuiserie en bois - Escaliers - Parquets - Clôtures et treillages - Métallerie - Fermetures et protections solaires - Vitrierie - Miroiterie

ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Plomberie - Installations sanitaires - Fumisterie - Ramonage - Installations thermiques de génie climatique - Installations d'aérialique et de conditionnement d'air : Climatisation - Climatiseur - Ventilation - Désenfumage - Hygiène des réseaux - Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation - Fours industriels - Thermique industrielle

FINITIONS

Peinture - Revêtements de sols et de murs - Carrelages - Revêtements - Mosaïques - Marbrerie - Staff - Stuc - Sculpture - Gypserie

AUTRES SPÉCIALITÉS

Isolation : Acoustique - Frigorifique - Thermique - Isolation par planchers surélevés - Agencement : Locaux divers - Cuisines - Laboratoires - Vérandas - Décoration - Enseignes - Paratonnerres - Expositions - Maquettes

* Sauf l'électricité qui relève de QUALIFELEC

Pour plus de renseignements sur QUALIBAT :

www.qualibat.com

► N° Indigo 0 825 30 60 60

Pour obtenir la liste des entreprises QUALIBAT près de chez vous :

www.qualibat.com

Téléphonez à la section QUALIBAT de votre département

01_04 74 22 32 33	35_02 99 38 28 28	70_03 84 75 77 78
02_03 23 79 29 09	36_02 54 27 64 47	71_03 85 20 45 60
03_04 70 44 39 05	37_02 47 42 84 01	72_02 43 24 02 74
04_04 92 32 24 85	38_04 76 87 39 08	73_04 79 85 18 83
05_04 92 51 75 35	39_03 84 72 19 71	74_04 50 51 08 53
06_04 93 18 08 29	40_05 58 74 96 72	75_01 40 55 11 15
07_04 75 75 91 94	41_02 54 78 09 03	76_02 35 88 03 09
08_03 24 33 55 72	42_04 77 37 51 05	77_01 64 87 66 27
09_05 61 65 14 73	43_04 71 02 66 32	78_01 39 58 20 13
10_03 25 73 54 17	44_02 40 12 07 98	79_05 49 09 22 88
11_04 68 71 67 42	45_02 38 53 43 35	80_03 22 92 08 03
12_05 65 68 64 90	46_05 65 20 42 22	81_05 63 47 15 78
13_04.91.71.90.89	47_05 53 47 37 99	82_05 63 63 26 35
14_02 31 23 84 07	48_04 66 49 08 49	83_04 94 09 32 41
15_04 71 63 78 05	49_02 41 88 49 38	84_01 47 04 94 88
16_05 45 92 15 10	50_02 33 01 60 40	85_02 51 07 06 85
17_05 46 83 94 71	51_03 26 88 93 56	86_05 49 88 74 76
18_02 48 24 63 85	52_03 25 32 00 92	87_05 55 11 21 88
19_05 55 21 55 19	53_02 43 67 05 96	88_03 29 31 96 69
2A_04 95 20 64 52	54_03 83 35 18 17	89_03 86 46 19 57
2B_04 95 32 05 95	55_03 29 86 25 76	90_03 84 28 28 75
21_03 80 63 91 90	56_02 97 89 02 25	91_01 39 58 20 13
22_02 96 74 58 66	57_03 87 36 38 99	92_01 40 55 11 15
23_05 55 51 05 05	58_03 86 59 45 61	93_01 40 55 11 15
24_05 53 53 05 22	59_03 20 65 72 60	94_01 40 55 11 15
25_03 81 47 03 56	60_03 44 06 15 08	95_01 39 58 20 13
26_04 75 75 91 94	61_02 33 29 34 44	
27_02 32 38 38 20	62_03 20 65 72 60	
28_02 37 88 30 89	63_04 73 35 41 79	
29_02 98 52 16 88	64_05 59 84 29 44	GUADELOUPE
30_04 66 21 02 14	65_05 62 51 94 84	05 90 38 18 80
31_05 61 25 99 51	66_04 68 54 00 26	MARTINIQUE
32_05 62 05 67 00	67_03 88 22 94 84	05 96 59 57 40
33_05 56 39 63 65	68_03 89 36 30 53	LA REUNION
34_04 67 92 15 63	69_04 72 44 15 40	02 62 41 15 48

Bien choisir une entreprise de bâtiment,
c'est commencer par s'assurer
de ses compétences techniques.



40 000 entreprises et artisans du bâtiment sont qualifiés pour leurs compétences par Qualibat.

De la plomberie à la décoration, des fondations à l'aménagement de combles, tous les travaux et toutes les spécialités du bâtiment sont concernés*. Alors, avant de consulter ou de confier votre projet à une entreprise, assurez-vous de son savoir-faire.

Des annuaires regroupant l'ensemble des professionnels sélectionnés, classés par département et par spécialité, sont disponibles sur simple demande.

* Sauf l'électricité qui relève de QUALIFELEC



www.qualibat.com

55, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16

Tél : 01 47 04 26 01
Fax : 01 47 04 52 83